

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 12/09/2019  
 Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 24  
 Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_082**

OBJET :  
 Convention de mise à disposition de locaux  
 à Gier sport santé (annexe 06-01)

**Séance du 19 septembre 2019****Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,  
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,  
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON,  
 M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.  
 André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis  
 BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie  
 GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline  
 BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

**Etait absent :**

Mme Colette MARCHAND COGNET

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER  
 à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M.  
 Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme  
 Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que le Maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier « de conserver et d'administrer les propriétés de la commune ».

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2017- 045 du 30 juin 2017 relative à la convention de mise à disposition de locaux pour le relais sport santé.

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2018- 040 du 27 juin 2018 relative à la convention de mise à disposition de locaux pour le relais sport santé.

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2019- 018 du 28 février 2019 relative à la convention de mise à disposition de locaux pour le Gier sport santé.

**Contenu :**

Depuis l'automne 2016, un dispositif sportif a été mis en place sur la commune de Rive De Gier permettant la prise en charge des personnes ayant des maladies chroniques, avançant en âge ou en situation de handicap et pour lesquelles un médecin a prescrit des activités sportives adaptées.

Ce dispositif, prévoit un entretien initial, la pratique sportive sur 16 à 20 séances réparties sur 4 mois, puis la réalisation d'un bilan.

Il permet de rendre possible la pratique d'une activité régulière adaptée, sécurisée et progressive. Ce dispositif sert de passerelle à un retour à une vie sportive.

Durant la saison 2018-2019, 42 personnes ont été orientées sur le relais de Rive de Gier.

Comme pour les années précédentes, l'éducateur sportif souhaiterait continuer à utiliser une salle de la MJC, une fois par semaine.

Pour permettre le maintien de ce dispositif, une convention est établie entre la Ville, la MJC et le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire) qui gère le Gier Sport Santé, stipulant la mise à disposition gracieuse des locaux un jour par semaine de septembre 2019 à juillet 2020.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

**Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire ou son représentant à signer la convention.**

Ont signé au registre tous les membres présents,  
 pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Jean-Claude CHARVIN